

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC N° 17-14-DEOL-FA

« MARCHÉ D'ACHAT DE DONNÉES D'AUDIENCE »

DATE ET HEURE LIMITES DE DÉPÔT DES OFFRES : 1^{ER} DÉCEMBRE 2017 À 12 HEURES

Le présent document décrit les modalités et les conditions dans lesquelles les réponses des candidats doivent être apportées. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant la remise de leur dossier.

Pouvoir adjudicateur

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi)
4, rue du Texel, 75014 PARIS

1. Objet et caractéristiques du marché

1.1. Objet du marché

Le présent marché public a pour objet l'acquisition de données de mesure d'audience, accessibles en ligne (via un outil en ligne), afin que la direction des études et de l'offre légale (DEOL) de l'Hadopi puisse suivre - pour le territoire et le public français - d'éventuelles évolutions dans les usages et dans l'utilisation de sites internet proposant des biens et services culturels dématérialisés, que ce soit de manière licite ou illicite.

1.2. Caractéristiques essentielles du marché

Durée : Le marché est conclu pour une durée de 6 mois à compter de la notification.
A la date anniversaire du marché, il est renouvelable 3 fois, par période de 12 mois, par tacite reconduction, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 42 mois.

Budget prévisionnel: Le montant estimatif de ces prestations s'élève à 25 000 euros HT pour la première commande et 50 000 euros HT pour chaque période de renouvellement.

Le présent marché est un marché portant sur l'achat de prestations intellectuelles pour lequel il sera fait application du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI, option B) issu de l'arrêté du 16 septembre 2009 (paru au Journal Officiel du 16 octobre 2009)

Calendrier estimatif des prestations :

L'exécution des prestations prévues du présent du marché commence à la notification du marché. La date prévisionnelle de la notification est décembre 2017.

1.3. Variantes

Les variantes sont autorisées s'agissant de la fréquence des rapports et de préciser dans leur offre ce qui n'est pas couvert par leur autorisation et qui relève de conditions de réutilisation (ou d'interdictions) spécifiques.

2. Procédure

Le présent marché est passé selon une procédure formalisée en application de l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Conditions de consultation

3.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats par l'Hadopi suite à la publication de l'avis de publicité comprend les documents suivants :

- le présent Règlement de la consultation qui reprend et détaille l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC). Il présente la procédure et les modalités d'examen des candidatures et offres retenues par le pouvoir adjudicateur.
- l'acte d'engagement (AE) et l'annexe financière de l'AE.
- le cahier des clauses particulières de l'Hadopi (CCP)

3.3. Conditions de remise du DCE aux candidats

Le dossier de consultation des entreprises est aussi disponible sur le profil acheteur de l'Hadopi : <http://hadopi.e-marchespublics.com/>

Le dossier de consultation est communiqué à toute personne qui en fait la demande par écrit :

- Soit par courrier électronique à l'intention de l'Hadopi à l'adresse suivante : marches-publics@hadopi.fr
- Soit par voie postale à l'adresse suivante :
HADOPI
Marchés publics
4, rue du Texel
75014 PARIS

Les candidats se verront transmettre le DCE sur support électronique (mail) ou, en cas d'impossibilité pour le candidat de le recevoir par mail, par courrier postal.

3.4. Conditions de participation des candidats - groupement

Le candidat pourra se présenter en entreprise unique ou en groupement d'entreprises.

Aucune modification du groupement ne sera admise entre la remise des offres et la notification du présent marché.

En cas d'attribution du marché à un groupement d'entreprises, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de le contraindre à revêtir la forme juridique de groupement solidaire dans la mesure où cette transformation est nécessaire pour la bonne exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter leur candidature en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

3.5. Modifications de détail au dossier de consultation

L'Hadopi se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la stipulation précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Modalités de réponse à la consultation

4.1. Présentation des candidatures et des offres

Les documents remis par les candidats doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Tout document en langue étrangère sera considéré comme non fourni.

Les documents devant être revêtus à l'endroit de la signature comporte :

- une signature originale,
- l'indication des prénom, nom et qualité du signataire,
- le cachet de la société.

Par ailleurs, il est précisé aux candidats que les documents transmis dans le cadre de cette consultation doivent :

- être clairs, concis et précis ;
- s'en tenir à apporter des réponses aux attentes exposées et aux exigences formulées par l'Hadopi.

Le candidat doit, en plus de son offre papier en deux exemplaire s'agissant de son mémoire technique), fournir une copie de son offre sous format électronique.

4.2. Pièces relatives à la candidature

➤ **La lettre de candidature des candidats et (en cas de groupement) l'habilitation du mandataire par ses cotraitants**

- Le candidat unique devra produire une lettre de candidature (ex : formulaire DC1) présentant son entreprise ;
- Le groupement devra produire une lettre de candidature (ex : formulaire DC1) présentant chaque entreprise constituant le groupement et habilitant l'entreprise mandataire à présenter le dossier ; ce document devra être produit en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement ;

➤ **Autres Pièces remises pour chaque candidat unique ou par chaque membre du groupement candidat (en cas de groupement)**

- a. Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles [45](#) et [48](#) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics concernant les interdictions de soumissionner (possibilité d'utiliser un DC1 est téléchargeable sur le site) :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- b. La déclaration du candidat qui peut se présenter sous la forme d'un DC2 formulaire disponible sur le site :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- c. Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- d. En cas de candidature présentée par une entreprise en situation de redressement judiciaire : la copie du jugement prononcé

- e. Les candidats peuvent fournir dans leur dossier, s'ils le souhaitent la copie de l'état annuel (ex-formulaire NOTI2) ou la copie des certificats fiscaux et sociaux délivrés en 2015 :

Ces pièces devront être produites par tout candidat et par chacun des cotraitants en cas de un groupement.

NOTA : Le candidat peut remettre à l'acheteur, en lieu et place de l'ensemble des documents et renseignements justifiant de ses capacités, un document unique de marché européen (DUME) consistant en une déclaration sur l'honneur et élaboré sur la base d'un formulaire-type établi par la Commission européenne. :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0007&from=FR>

➤ **Capacités techniques et professionnelles, références pertinentes :**

- Présentation d'une liste des principaux services effectués (références) au cours des trois dernières années, en relation avec l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
- En matière de services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Si le candidat est dans l'impossibilité de fournir un ou plusieurs documents ou renseignements demandés dans le présent article, du fait par exemple d'une création récente, il joint à son dossier un courrier explicatif, daté et signé, et accompagné des justificatifs appropriés.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Le candidat peut demander que soient également prises en compte des capacités professionnelles et techniques d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, le candidat devra justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants en produisant l'ensemble des documents demandés ci-dessus dans le présent règlement de la consultation numéro a à d.

4.3. Pièces relatives à l'offre du candidat

Le candidat unique ou le groupement remet à l'appui de son offre les documents suivants :

- **L'acte d'engagement (AE)** dûment complété, daté et signé par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché ;
- **L'annexe financière** de l'AE dûment complétées, datées et signées par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché ;
- **Le cahier des clauses particulières (CCP)** dûment daté et signé par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché ;
- **Le mémoire technique** dans lequel le candidat présente de manière détaillée la façon dont il réalisera les prestations mentionnant *a minima* :
 - La méthodologie de l'étude et le panel de participants ;

- Une présentation des mesures et analyses proposées ;
- Une présentation de l'interface en ligne d'accès aux données ;
- Des exemples de livrables ;
- Une présentation de l'équipe envisagée pour la conduite de l'étude et notamment sa connaissance de la problématique de l'étude ;
- Un calendrier de réalisation des prestations.

L'absence de l'un de ces documents pourra entraîner le rejet de l'offre.

Toute clause portée sur l'une des pièces du marché par le titulaire et contraire aux dispositions des autres pièces administratives, sera réputée comme non écrite.

Il est demandé également, sans que l'absence de ces documents puisse entraîner le rejet de l'offre :

- Un RIB ou un RIP ;
- NOT11 (ancien DC6) ;
- NOT12 (ancien DC7) ;

5. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et offres

Les dossiers doivent être remis sous pli cacheté.

Attention, le pli doit impérativement comporter la mention :

**« NE PAS OUVRIR
MARCHÉ PUBLIC N° 17-14-DEOL-FA**

« Marché d'achat de données d'audience »

NOM DU CANDIDAT»

L'enveloppe unique contiendra les documents suivants :

- le dossier de candidature comprenant l'ensemble des documents et indications listées au 4.2 du présent règlement de la consultation
- l'offre du candidat proprement dite contenant les documents listés au 4.3, du présent règlement de la consultation

Les plis doivent être reçus par l'Hadopi au plus tard aux dates et heure limites annoncées en page de garde du présent document. Les dossiers qui seraient transmis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite indiquées ainsi que ceux transmis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés, non ouverts, à leur expéditeur.

Les offres sont envoyées par tout moyen, donnant date certaine à leur remise (notamment par lettre en recommandé avec demande d'avis de réception postale ou remise contre récépissé (dans ce dernier cas, cette remise sur place peut avoir lieu du lundi au vendredi sauf jours fériés, de De 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30 à l'adresse suivante :

HADOPI
Marchés Publics
4 rue du Texel
75014 PARIS

Une copie dématérialisée du dossier complet de candidature devra être envoyé par courrier électronique à l'intention de l'Hadopi à l'adresse suivante : marches-publics@hadopi.fr

6. Sélection des candidatures et jugement des offres

Seuls peuvent être ouverts les plis qui auront été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites de réception des plis indiqués en 1^{ère} page du présent document.

6.1. Examen des candidatures

Au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, le pouvoir adjudicateur élimine les candidatures qui ne peuvent être autorisées à soumissionner en application des textes.

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur constate que des pièces de la candidature dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur conserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de trois (3) jours maximum à compter de la réception d'une demande par télécopie ou email. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement, au regard des documents et renseignements demandés, se fera de manière globale.

6.2. Examen des offres : Les critères de sélection

Critère technique de l'offre (sur la base de l'offre du candidat telle que présentée dans le mémoire technique) – coefficient de pondération 50% ;

Critère prix – coefficient de pondération 50%, jugé sur la base du prix forfaitaire semestriel intégrant 4 accès à l'outil (pour le territoire et le public français) et 6 rapports d'analyse.

7. Modalités d'attribution du marché

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de onze (11) jours ouvrables :

- Les pièces prévues aux articles L.8222-1 et D.8222-5 ou D.8222-7 du code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance du certificat.

Le marché ne pourra être attribué au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit les certificats et attestations prévus ci-dessus au présent article. S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et il est éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué conformément aux dispositions de l'article 44 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements d'ordre technique ou administratif qui leur seraient nécessaires au cours de l'examen du dossier de consultation et/ou de l'élaboration de leur réponse, les candidats devront faire parvenir au plus tard dans les six (6) jours calendaires avant la date limite de réception des offres une demande écrite via le profil acheteur de l'Hadopi : <https://www.e-marchespublics.com>

Ou

HADOPI

Email : elena.prevot@hadopi.fr

Les réponses aux questions posées par un candidat seront communiquées à tous les candidats.